



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE DU JEUDI 09 OCTOBRE 2025

Étaient présents : Stéphane Taillasson, Dominique Lucquiaud, Pascal Charron, Éric Vinet, Jérôme Cantalejo, Christine Panier, Bertrand Margollé, Sandrine Beltramé, Vanessa Ghys, Nicole Girard-Rambeau, Magali Merlière, Justine Taillasson, Nicolas Figeac, Marie Gonin-Gallopain

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) avec pouvoir : Laurent Gouinaud (pouvoir Stéphane Taillasson),

A été nommée Secrétaire de séance : M. Dominique Lucquiaud

L'an Deux mil vingt-cinq et le neuf du mois d'octobre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Le Douhet, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle Paul Cartier, actuellement transformée en Mairie provisoire, sous la présidence de Monsieur Stéphane Taillasson, Maire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Liste des délibérations

Délibération n° 2025-029 :

⇒ *Projet de convention d'occupation du domaine public routier départemental hors agglomération.*

Après étude du projet de convention et délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Note la gratuité de l'occupation concernée,
- Approuvent les termes du projet de convention proposé,
- Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document afférent à cette opération.

Délibération n° 2025-030 :

⇒ *Projet de volets roulants école : demande de subvention au Conseil Départemental*

Montant du devis : 2 544.26 € HT, subvention possible : 10 % du HT soit 254.43 €. Reste à charge possible : 2 289.83 € HT

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Valide le plan de financement ci-dessus présenté,
- Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

Délibération n° 2025-031 :

⇒ *Étude propositions de prêts par la Caisse d'Épargne pour l'opération de réhabilitation et mise aux normes de la Mairie*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- Décide d'opter pour la proposition de prêt au taux de 4.12 % sur 18 ans,
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent,

Délibération n° 2025-032 :

⇒ *Décisions modificatives budgétaires*

✚ *Proposition n° 1 - Approvisionnement de l'article d'investissement travaux de bâtiments divers :*

Art. 6218 dépense :	- 10 000 €
Art. 023 dépense :	+ 10 000 €
Art. 021 recette :	+ 10 000 €
Art. 2131 opération 195 :	+ 10 000 €

✚ *Proposition n° 2 - Régularisation opération travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la Mairie*

Art. 2131 non individualisé :	- 10 000 €
Art. 2131 opération 201 :	+ 10 000 €

✚ *Proposition n° 3 - Travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la Mairie intégration du prêt Caisse d'Epargne*

Art 1641 recette :	+ 360 000 €
Art 2131 opération 201 dépense :	+ 360 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives budgétaires proposées.

NB : Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

Le précédent procès-verbal est disponible sur notre site internet www.ledouhet.fr > Vie municipale > Comptes-rendus > Conseil Municipal ou au secrétariat de la mairie.

Affichée le 15 octobre 2025

Insérée sur le site internet le 15 octobre 2025

**Le Maire,
Stéphane TAILLASSON**

